

## Site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune » Réunion du Comité de pilotage

-

Beaune, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

*Cette réunion constitue la deuxième réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune » dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) du site. Elle s'est tenue à Beaune le 1<sup>er</sup> octobre 2015 sur invitation de la Communauté d'agglomération de Beaune, structure porteuse de l'élaboration du DOCOB.*

### Etaient présents :

#### Collectivités territoriales et leurs groupements

Bernard	BATTAULT	Mairie d'	AUXEY-DURESSES
Eric	BERAUD	Marie de	LUSIGNY-SUR-OUCHÉ
Georges	BERNARD	Mairie de	NOLAY
Bernard	BONVALOT	Mairie de	BESSEY-EN-CHAUME
Pascal	BONVALOT	Maire de	FUSSEY
Gilles	BUISSON	Mairie de	SAINT-ROMAIN
Bryony	CADBURY	Mairie d'	ANTHEUIL
Louis	CHENU	Mairie de	SAVIGNY
Denis	GAILLOT	Maire de	MAREY-LES-FUSSEY
Pascale	GATTI-CHEVILLON	Commune de	CORGOLOIN
Béatrice	GARNIER	Mairie de	NUITS-ST-GEORGES
Serge	GRAPPIN	Mairie de	SAINT-ROMAIN
Patrice	KICK	Mairie de	NUITS-ST-GEORGES
Pascal	MALAQUIN	Maire de	MELOISEY
J.C	MALSERT	Mairie de	ARCENANT
Patrick	MANIÈRE	Maire de	BAUBIGNY
François	MILLET	Mairie de	CHAMBOLLE-MUSIGNY
Joëlle	MINIGHETTI	Mairie de	SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ
Alain	MONTCHOVET	Mairie de	NANTOUX
Jean-Noël	MORY	Maire de	BOUILLAND
Laurent	MURAT	Mairie de	LADOIX-SERRIGNY
A.	PELLETIER	Commune de	PREMEAUX PRISSEY
Didier	PLAIT	Mairie de	ECHEVRONNE
Yves	PROST	Commune de	NUITS-ST-GEORGES
Patricia	RACKLEY	Maire de	VAUCHIGNON
Françoise	RACOT	Mairie de	ARCENANT

#### Services de l'Etat et établissements publics

Pierre	ADAMI	DDT 21
Yves	GADREY	ONF
Anne	HERMANT	Chambre d'Agriculture 21
Bernard	MARTENOT	Chambre d'Agriculture 21
Hugues	SERVANT	CRPF
Claire	THIALLIER	DREAL Bourgogne

## Usagers (Organismes socioprofessionnels et associations)

Joseph	ABEL	LPO 21
David	BEAUDOIN	Société d'Histoire Naturelle d'Autun
Jacky	BONNE	FFM
Lorenzo	CHRISTOPHE	FFM
Jean-Philippe	COUASNE	Fédération de Pêche 21
Clara	DE CALONNE	Ecologue
Adrien	DHYEVRE	Bel Air Parapente
Philippe	GIGUET	APRR
Gwenaël	GUERMEUR	UNICEM
Nicolas	GUILLEMOT	INAO
François	GUILLOT	CDFFME
Edouard	LANIER	Syndicat du Bassin de la Vouge
Yann	LONJARET	Comité Départemental de Cyclotourisme
Roger	MUTIN	CDRP
Michel	PAUSET	SICECO
Martine	PETIT	CLAPEN 21
Michaël	STHAL	MELOISEY
Bernard	TERMELET	CDOS Côte d'Or
Nicolas	THEVENOT	ODG Hautes-Côtes
Karine	TOURRET	APRR
Denis	VIGNAT	COFOR 21

## Cellule animatrice

- Gaëlle LEFEUVRE (CA Beaune Côte et Sud)
- Pierre-Clément GONCALVES (CA Beaune Côte et Sud)
- Laurent SERVIERES (CC Gevrey-Chambertin)
- Véronique MATHEVET (CA Beaune Côte et Sud)
- François BOURGUENOLLE (CA Beaune Côte et Sud)

## Excusés :

Anne	FRACKOWIAK-JACOBS	Sous-préfète de BEAUNE	
Kheïra	BOUZIANE	Députée de la 3 <sup>e</sup> circonscription	
Christian	BRESSOULALY	Commune d'	IVRY-EN-MONTAGNE
Jean-Marc	BROCHOT	Communauté de Communes de	GEVREY-CHAMBERTIN
Pascale	GAILLON	Commune de	FLEUREY-SUR-OUCHÉ
Jean-Pierre	REBOURGÉON	Communauté d'Agglomération	Beaune, Côte et Sud
François	REBSAMEN	Communauté de Communes	du Grand Dijon
Philippe	SOVCIK	Commune de	BROCHON
Sylviane	BECLÉ	Office de Tourisme de Marsannay la Côte	
Jean-Philippe	COUASNE	FD Pêche 21	
Marie Odile	FAVELIER	Office du Tourisme de Bligny sur Ouche	
Nicolas	GUILLEMOT	INAO	
François	GUILLOT	CDFFME	
Frédéric	LASFARGUES	VNF	
Philippe	LOISON	ONCFS	
Martine	PETIT	CLAPEN 21	
Bernard	TERMELET	CDOS Côte d'Or	

## **1 – Rappels sur Natura 2000 et le site de l'Arrière-côte de Dijon et de Beaune**

---

M. Denis THOMAS introduit la séance en rappelant l'histoire du site Natura 2000 « Arrière-côte de Dijon et de Beaune ». Classé en 2005 au titre de la Directive européenne « Oiseaux », il constitue une Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour de nombreuses espèces d'oiseaux remarquables.

Fin 2012, un appel à candidature a été lancé auprès des collectivités pour élaborer le Document d'Objectifs du site, qui définit les orientations de gestion et les mesures de conservation du site.

La Communauté d'Agglomération de BEAUNE s'est portée candidate, en association avec l'équipe technique de la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN. Cette candidature, qui constitue un partenariat inédit entre deux intercommunalités, a été validée par vote des représentants des collectivités locales lors de la réunion du 21 juin 2013.

Une convention cadre avec l'Etat, qui fixe les modalités d'élaboration du Document d'Objectifs, a été signée le 16 décembre 2013 pour une durée de 3 ans. Elle permet de légitimer notre action et d'obtenir le soutien financier de l'Europe et de l'Etat.

Il souligne l'engagement de la Communauté d'Agglomération en faveur de la protection et de la gestion des milieux naturels.

Il rappelle que le site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune » couvre 60 661 ha et 87 communes, dont 25 communes de la Communauté d'Agglomération de BEAUNE.

M. Denis THOMAS salue également la mobilisation importante pour cette deuxième réunion du comité de pilotage, qui marque une étape importante dans la concertation autour de ce site Natura 2000.

Claire THIALLIER (DREAL Bourgogne) Présente les affiches créées par la DREAL qui décrivent le régime d'évaluation des incidences et listent les événements susceptibles de faire l'objet d'une évaluation. Ces affiches ont été distribuées pour affichage en mairie à la fin de la réunion.

Pierre ADAMI (DDT Côte d'Or) Conclut que c'est la DDT qui instruit les dossiers d'évaluation des incidences. En cas de questions, ou d'hésitations par rapport au fait qu'une manifestation ou des travaux doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences, c'est la DDT ou bien l'animateur du site Natura 2000 qu'il faut contacter.

## **2 – Présentation de l'avancement du travail**

---

Gaëlle LEFEUVRE, animatrice du site Natura 2000 de l'Arrière-côte, rappelle le fonctionnement de Natura 2000 en France et en Europe

Elle rappelle le calendrier prévu pour la rédaction du DOCOB

Elle présente ensuite l'avancement du diagnostic écologique et du diagnostic socio-économique : quasiment bouclés, il reste des détails de rédaction à régler pour le diagnostic socio-économique qui sera mis en ligne sur le site internet ([beaune-cote-nature.n2000.fr](http://beaune-cote-nature.n2000.fr)) en novembre pour d'éventuelles remarques et contributions écrites.

Le déroulement des différents groupes de travail est enfin présenté, et il est rappelé que les comptes-rendus et présentations des différentes réunions sont disponibles sur le site internet (à l'adresse : <http://beaune-cote-nature.n2000.fr/actualites/presentations-et-compte-rendus-des-groupes-de-travail>)

## **3 – Présentation des Enjeux et Objectifs**

---

Le résultat des réunions de concertation et de la rédaction sont présentés : Enjeux, Objectifs de Développement Durable et Objectifs Opérationnels – après une définition de ces différents termes.

La rédaction exacte des objectifs est donnée en version papier, et la présentation est simplifiée pour plus de lisibilité.

→ Une question est posée par rapport aux coupes forestières : est-ce que les recommandations sur la période pourraient affecter les affouages ? Il est répondu que non : les affouages se déroulent déjà à la bonne saison. Les coupes de bois visées par les recommandations sur la période sont liées majoritairement au bois énergie fourni aux chaufferies bois.

→ **M. Eric BERAUD maire de LUSIGNY-SUR-OUCHÉ demande si des actions sont prévues pour que la taille des haies soit aussi réalisée dans un calendrier favorable aux oiseaux.** Il lui est répondu que, dans le cadre de Natura 2000, il est prévu des actions de sensibilisation (rédaction d'un document à destination de chaque catégorie de professionnels, y compris exploitants agricoles). Les évaluations d'incidences incluent aussi des périodes de coupe des haies. M. ADAMI (DDT21) précise que les évaluations d'incidences ne concernent que les arrachages. En ce qui concerne la taille, Mme Hermant (Chambre d'agriculture 21) confirme qu'avec les nouvelles réglementations cette année sur les Bonnes Pratiques Agricoles, il y a des dates imposées pour la taille des haies (qui correspond aux dates favorables aux oiseaux).

→ **M. GRAPPIN maire de SAINT-ROMAIN demande à quoi correspondent les caractères gras des noms d'espèces d'oiseaux.** (*Diapositives 12 et 13*) Il lui est répondu que c'est le niveau d'enjeu de l'espèce qui est ainsi représenté : les espèces à très fort enjeu et celles à fort enjeu sont en gras. Celles à enjeu moyen ou faible sont en caractères normaux. Par exemple, le Hibou Grand-duc est inscrit en caractères normaux car sa population est en hausse, et globalement il se porte bien en Bourgogne ces derniers temps (notamment grâce à des protections indépendantes de Natura 2000 telles les APPB). Il n'est donc pas **prioritaire** pour la mise en place d'actions, même si au besoin et à la demande certaines pourront être mises en place.

En l'absence de contestation, les objectifs du DOCOB sont donc acceptés en l'état.

## 4 – Conclusion

---

M. Denis THOMAS clôt en rappelant que Natura 2000 est une démarche basée sur la concertation, le volontariat et l'implication des collectivités territoriales. Chacun est invité à participer au dernier groupe de travail dont la réunion se tiendra entre décembre et janvier.

M. Denis THOMAS remercie de la participation à cette réunion et invite à poursuivre la discussion autour d'un verre de l'amitié.

Fait à Beaune, le 5 octobre 2015

